

le lot  
46

la  
cgt

union départementale

# PAS DE CONQUETES SOCIALES, SANS LIBERTES SYNDICALES!

Le 28 juin dans le cadre d'une journée d'action intersyndicale CGT/FO pour l'augmentation des salaires pensions, et l'abrogation des ordonnances Macron qui accentuent la précarité, **une distribution de tracts s'était déroulée sans incident au péage de Gignac (A20).**

En plein mois d'aout, 5 militants CGT : William, Gérard, Michel, Anne-Sophie et Jérôme étaient convoqués à la gendarmerie, alors qu'en février 2018, durant plusieurs semaines les routes et autoroutes avaient été bloquées par les agriculteurs sans aucune poursuite.

**Le procureur vient de décider de poursuivre Jérôme, notre secrétaire général de l'Union Départementale CGT, en le convoquant au tribunal le 10 mai 2019 pour occupation illicite de la voie publique.** Par cette nouvelle convocation, c'est toute la CGT qui est attaquée. Alors que la colère ne cesse de grandir face à l'augmentation des injustices sociales et le mépris que

porte le gouvernement Macron et le du patronat, l'ambition de ces derniers est de «Casser du militant» et ici son premier responsable départemental; d'«occuper» nos forces militantes à devoir affronter la justice, en cette période de forte colère sociale...

La répression syndicale est aussi une arme patronale et politique utilisée pour freiner le développement du syndicalisme et créer la peur de s'engager, de résister et de lutter.

**C'est une attaque aux libertés syndicales et au droit de manifester.**

**Ensemble nous devons réagir face à l'injustice!**

**Il n'y a pas de conquêtes sociales (salaires, emploi, protection sociale...) sans libertés syndicales !**

## La CGT du Lot appelle à un Rassemblement :

En présence de **Philippe Martinez** secrétaire confédéral de la CGT, et de délégations CGT de la fédération de la métallurgie et de toute la région

**Mercredi 12 décembre à 18h00**

**Devant le tribunal de Cahors (av. Gambetta)**

**Pour la défense des libertés syndicales !**

